

## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 février 2018

L'an deux mille dix-huit, et le sept Février à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : MESDAMES DUMOULIN Marie-Andrée, FELIX Maryse, FLAMENT Chantal, GALZY Isabelle, JOURDAN Agnés, THOUREL Lucette.  
MESSIEURS ALLEMANY Christian, BERTHOMIEU Michel, FOREZ Daniel,

Membres absents : MME PAILLES Pilar et GARRIGUE Sandrina.  
MR PAGEOT Emmanuel et MR SOULIE Christophe.

Secrétaire de séance : MME THOUREL Lucette

06/2018 : Tableau des emplois.

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du comité technique (obligatoire en cas de suppression d'emploi) ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée,

Cadre ou emploi	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire
<b>Filière Administrative</b>			
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1 poste à 32h
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1 poste à 35h
<b>Filière Technique</b>			
Agent de Maitrise principal	C	1	1 poste à 35h
Adjoint Technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	2 postes à 35h
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1 poste à 21h
<b>Filière Animation</b>			
Adjoint d'animation	C	1	1 poste à 18h30
<b>Filière Agent spécialisé école maternelle</b>			
Agent spécialisée principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1 poste à 35h
<b>Filière Police Municipale</b>			
Brigadier-Chef principal	C	1	1 poste à 35h
<b>Emplois de contractuels de droit public</b>			
Adjoint d'animation	C	1	1 poste à 20h
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	2 postes à 20h + 1 poste à 35h
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	1 poste à 24 h+1poste à 20h

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance du tableau présenté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Adopte les modifications du tableau des effectifs.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le maire,  
Francis BOUTES

